



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

NB



N° 14734*03

KPPH

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de requalification et revitalisation de la zone d'activités économiques de la Forêt, sur la Commune de Contamine-sur-Arve.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Décret n°2016-1110 du 11 août 2016 : - Catégorie 39 : "Travaux, constructions et opérations d'aménagement ..."	La demande au cas par cas concerne : Projet de requalification et d'aménagement d'une zone d'activité économique (friche industrielle), sur un terrain d'assiette de 6,5 ha et dont la surface de plancher constructible sera au maximum de 39 990 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Requalification et aménagement d'une zone d'activités économiques comportant une friche industrielle de plus de 5 ha :
- Démolition d'un ancien bâtiment industriel de 1450 m² d'emprise au sol, en maçonnerie béton et charpente métallique
 - Réalisation de 600 ml de voirie sur les terrains d'emprise de la zone d'activité actuelle, en zone rudérale
 - Busages de ruisseaux pour passages de voiries, localisés en 2 zones, sur 2 x 10 ml.
 - Réalisation de cheminements piétons
 - Réalisation de réseaux eaux usées sur 650 ml en diamètre 315 mm
 - Réalisation de réseaux eaux pluviales sur 180 ml en diamètre 315 mm et 480 ml en diamètre 400 mm
 - Réalisation d'une noue paysagère et d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la voirie publique
 - Réalisation de réseaux électriques enterrés
 - Réalisation de réseaux de distribution gaz
 - Installation d'éclairage public
 - Aménagements d'espaces verts
 - Installation de signalétique

DREAL AURA-CIDDAE	N° 1742014-10
Destinataire AEINB	Copie à
Arrivée	- 9 OCT. 2017
LYON	
Observations	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Confrontée à la diminution de l'offre en foncier économique sur son territoire et soucieuse de maintenir un équilibre entre emplois et actifs dans le respect des sensibilités agricoles, environnementales et paysagères, la CCFG développe une politique active en termes de développement économique.

La requalification et l'aménagement de la ZAE La Forêt à Contamine-sur-Arve, sur laquelle est située une friche industrielle de plus de 5 ha (ancienne cimenterie), permettra de répondre à la demande de développement des activités économiques tout en optimisant le foncier disponible.

Le projet a pour objectif la revitalisation de cette zone d'activités économiques existante (friche industrielle) et l'accueil d'une quinzaine d'entreprises : activités économiques artisanales et industrielles (artisans, sociétés de services et/ou de production).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1/ Dépollution du site (neutralisation des cuves de stockage de carburant, gestion des rejets EP)
- 2/ Découpage et démolition de chaussées
- 3/ Démolition du bâtiment le long de la RD1205 ; réhabilitation du bâtiment en contrebas de la ZAE pour accueillir une nouvelle activité de production
- 4/ Terrassements pour voiries, aménagements paysagers et bassins pluviaux de rétention
- 5/ Busages de ruisseaux pour passages de voiries, localisés en 2 zones, sur 2 x 10 ml
- 6/ Travaux d'aménagement de voiries
- 7/ Fouilles et poses de réseaux secs et humides
- 8/ Travaux d'aménagement de liaisons piétonnes
- 9/ Travaux d'aménagements d'espaces verts : mise en œuvre des terres, engazonnement et plantations
- 10/ Pose de supports de signalisation

L'ensemble des travaux est situé dans l'emprise de la zone d'activités actuelle.

Durée des travaux envisagée : de 1 an à 1,5 an.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Zone divisée en plusieurs lots qui seront commercialisés aux entreprises.
afin de satisfaire les demandes des artisans toujours plus nombreuses et d'optimiser l'utilisation du foncier, la CCFG souhaite développer un village artisan sur la zone. cette démarche a plusieurs intérêts pour les artisans : développer l'activité artisanale, accéder à des loyers attractifs, Initier des synergies d'entreprises, accroître le nombre d'emplois...

Public : entretien des espaces communes (voiries, réseaux et espaces verts).

Privé : activités économiques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau.
 Opération de lotissement par un ou plusieurs permis d'aménager.
 Éventuellement une Déclaration d'Utilité Publique (dans le cas d'une expropriation).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du projet	64 335 m ²
Linéaire de réseaux "eaux usées et eaux pluviales"	1 310 ml
Linéaire de voirie à réaliser	615 ml
Surface potentielle de plancher à construire	< 40 000 m ²
Busages de ruisseaux	20 ml
Lots commercialisés	entre 45 000 et 50 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAE La Forêt

 Lieux-dits :
 - La Grangeat Ouest
 - Aux Tuileries
 - Le Pré Vieux

 74130 Contamine-sur-Arve

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 20' 05" E Lat. 46° 08' 02" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Contamine-sur-Arve (74130)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe pour partie au sein de la ZNIEFF de type II "Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses Annexes" (IN : 820031533)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Territoire "Alpes du Nord"
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures de transports terrestres nationales en Haute Savoie : Arrêté DDT-2015-0013 du 06/05/2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité d'une zone humide inventoriée à l'inventaire départemental de Haute Savoie (74ASTERS0544), par le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie. Les délimitations de cette zone humide ont été précisées dans le cadre du SCoT Faucigny-Glières et du PLU de Contamine-sur-Arve. L'emprise du projet est située en dehors de la zone humide 74ASTERS0544.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Contamine-sur-Arve est dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, approuvé le 19/11/2001. Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 100 m du site d'intérêt communautaire FR8201715 "Vallée de l'Arve". Ce site est une ZSC Arrêté du 22/08/2015. Ce site correspond également à la ZPS FR8212032 arrêté du 17/05/2016.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux de fouilles et de déconstruction
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat humide ou prioritaire n'est identifié sur l'emprise du projet qui se développe principalement en zone rudérale et un petit secteur de prairie mésophile. Il se développe en limite de zone humide alluviale, parfaitement délimitée par le Conservatoire des Espaces Naturels, en lien avec l'élaboration du SCoT, puis du PLU. Le projet évite tout rejet vers cette zone humide : les eaux usées sont conduites au réseau existant d'assainissement collectif ; les eaux pluviales sont dirigées vers des systèmes de "stockage tampon" puis vers le réseau existant qui débouche à l'Arve ou ses ruisseaux affluents.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 100 m de la zone Natura 2000 qui couvre en partie la zone humide alluviale, mentionnée ci-avant. Pour les mêmes raisons que mentionnées ci-avant, le projet n'est pas susceptible d'avoir d'impact sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation finale d'espaces naturels et agricoles est faible : environ 0,2 ha classé en zone N au PLU, et 0,7 ha non urbanisé mais classé en zone UX au PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors des zones de risques du PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation d'engins de chantier en phase travaux et déplacements liés aux activités en phase d'exploitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Circulation d'engins de chantier en phase travaux. Une partie du site de projet est comprise dans la zone de bruit de la RD 1205, classée en catégorie 3.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réalisation d'éclairage public associé aux voiries. Un éclairage raisonné sera mis en œuvre, notamment pour réduire la pollution lumineuse au niveau des habitats naturels limitrophes.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées évacuées au réseau d'assainissement collectif, récent et suffisamment dimensionné.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets Inertes évacués en installation de stockage de déchets Inertes ou recyclés sur site. Déchets de démolitions d'un bâtiment : - Déchets Non Dangereux (isolants, plâtre, bois, métaux,) évacués en ISDND et filière de recyclage - Déchets dangereux : en particulier amiante, évacuée dans le cadre d'une opération de désamiantage par un organisme agréé. Evacuation en ISDD ou vitrification.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise notamment à une requalification paysagère de la friche industrielle pour améliorer ses perceptions depuis la RD 1205 et depuis le château de Villy (implanté sur les coteaux) et le cadre de vie interne à la zone.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de gestion des eaux pluviales sont en cours de développement technique dans le cadre du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau au titre du R214-1 du code de l'environnement :

Aucun rejet vers la zone humide 74ASTERS0544 située à proximité : les eaux usées sont conduites au réseau existant d'assainissement collectif. Les eaux pluviales de l'espace public sont dirigées vers des système de stockage tampon (noues et bassin renaturé) puis vers le réseau existant qui débouche à l'Arve ou ses ruisseaux affluents. Les eaux pluviales des lots, propriétés des entreprises privées, sont gérées à la parcelle, conformément aux règles des annexes sanitaires du PLU de Contamine-sur-Arve, qui impose notamment un stockage tampon à la parcelle pour écrêter les débits de pointe. Les règles de traitement des eaux pluviales et eaux usées des entreprises implantées relèveront le cas échéant des réglementations spécifiques à leur activité (ICPE le cas échéant).

Les déchets dangereux issus de la démolition de l'un des bâtiment du site sont localisés, qualifiés et quantifiés par un audit réalisé en 2016, conformément à l'arrêté du 19/12/2011. Ces déchets seront traités et évacués par des entreprises agréées, conformément aux conclusions de l'audit.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments d'état des lieux synthétisés dans le présent formulaire, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact. Les principaux enjeux environnementaux relevés font l'objet de mesures d'ores et déjà pré-définies dans les études pré-opérationnelles réalisées en 2016/2017 :

- La maîtrise des rejets vers la zone humide 74ASTERS0544 : pas de rejet d'eau pluviale dans la zone humide et évacuation des eaux usées au réseau d'assainissement collectif récent et suffisamment dimensionné. Ces mesures seront développées dans le dossier de Déclaration Loi sur l'Eau au titre du R214-1 du code de l'environnement qui doit être réalisé pour ce projet.
- La maîtrise des déchets dangereux issus de la démolition d'un bâtiment du site : déchets localisés, qualifiés et quantifiés, gérés conformément au cadre réglementaire spécifique aux déchets dangereux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan et règlement du PLU approuvé.
Plan et règlement du PPRI approuvé.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BONNEVILLE

le, 29/09/2017

Signature

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FAUCIGNY-GLIERES~~

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus